



DEEE ménagers **Rapport Développement Durable**

— Édition Producteurs 2019

FMB

ÉDITO



Cette année encore, la collecte des DEEE ménagers a affiché un grand dynamisme !

Cette forte progression (4,9%) témoigne de l'engagement de l'ensemble des parties prenantes autour d'**ecosystem** pour créer un élan au service de l'effort de collecte.

En 5 ans, **ecosystem**, accompagné par l'ensemble de ses partenaires, a collecté plus de 2,7 millions de tonnes d'appareils électriques et de lampes soit une progression de 29,5% sur la période.

Cette croissance, nous nous engageons à la poursuivre au sein d'une filière environnementale d'excellence avec une préoccupation constante que notre nouvelle signature incarne avec ambition : « recycler c'est protéger ».

Le bilan environnemental, que nous partageons avec vous, permet d'évaluer les résultats obtenus durant les différentes étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ils illustrent concrètement la performance de collecte et de recyclage à laquelle votre société est associée dans le projet que nous portons à ses côtés.

Les objectifs que nous poursuivons en 2020, s'inscrivent dans la continuité des actions que nous avons menées en 2019 tout en intégrant la mise en place des dispositions prévues par la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire*. Félicitons-nous d'ailleurs qu'elle ait pérennisé le principe de répercussion de la contribution à l'identique de manière visible !

Autre point essentiel de la loi : la mise en place de mesures fortes destinées à favoriser le réemploi et la réutilisation et la création d'un fond de réparation. **ecosystem** se positionnera comme force de proposition pour que son expérience sur ces sujets puisse bénéficier pleinement aux acteurs du réemploi.

Soucieux de mieux répondre aux besoins des détenteurs et de proposer une offre de service toujours plus simple et plus efficace, les projets SOLEERE et OPERA se poursuivront en 2020 pour donner leur pleine mesure en 2021.

ecosystem vous remercie de la confiance et de votre implication à nos côtés pour promouvoir un modèle de recyclage exigeant et ambitieux.

Nathalie YSERD
Directrice Déléguée

* LOI n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

CHIFFRES NATIONAUX 2019



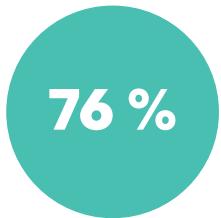
Tonnage global collecté



Taux de collecte global
* vs obligation réglementaire (de collecte)



Moyenne nationale de collecte
en kg/hab



Taux moyen de recyclage



Taux moyen de valorisation

VOTRE BILAN 2019

Bien comprendre votre contributon à la collecte

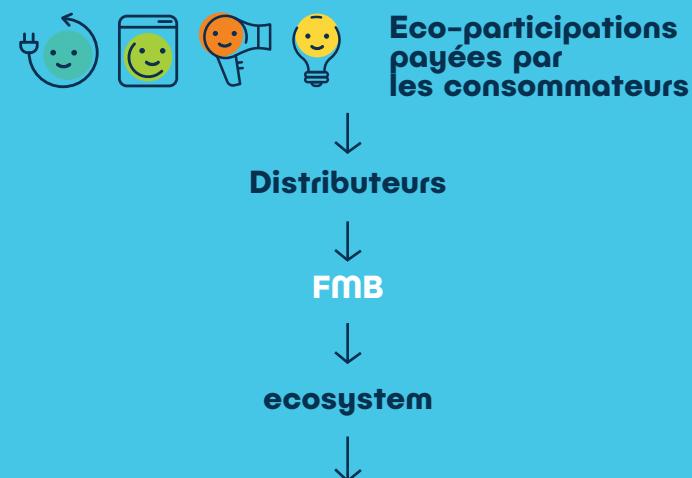
Le tableau de votre contribution représente l'estimation du tonnage de DEEE ménagers (appareils et lampes) collectés grâce aux éco-participations versées à **ecosystem** au titre de vos mises en marché. Il ne s'agit pas des tonnages de DEEE ménagers de votre marque collectés par **ecosystem**. Ce tableau illustre la quantité de DEEE ménagers issue de la collecte mutualisée par **ecosystem** que vos éco-participations ont permis de financer. **Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous sont personnalisés pour votre société, comme l'ensemble des chiffres des pages "votre bilan 2019".**

Certaines quantités d'appareils ne permettent pas une conversion en tonne même minimale. Le tonnage est donc signalé par un tiret.

Votre contribution à la collecte en 2019

Catégorie	Flux correspondant (traitement)	Contribution à la collecte 2019		Taux de collecte théorique
		Tonnes	Qté d'appareils	
1	GEM F	953	31 754	39,4%
	GEM HF	8 285	402 081	53,2%
	PAM	739	214 196	40,4%
2	PAM	290	203 854	30,4%
3	ÉCRANS	-	1	84,0%
	PAM	137	108 658	218,0%
4	ÉCRANS	-	-	-
	PAM	149	160 452	83,1%
5	LAMPES	242	3 223 933	-
6	PAM	1 963	377 776	19,0%
7	PAM	838	324 647	13,1%
8	PAM	-	-	-
9	PAM	1 543	679 577	26,2%
TOTAL		14 897	2 502 996	33,8%

La chaîne de financement de l'éco-contribution répercutée à l'identique

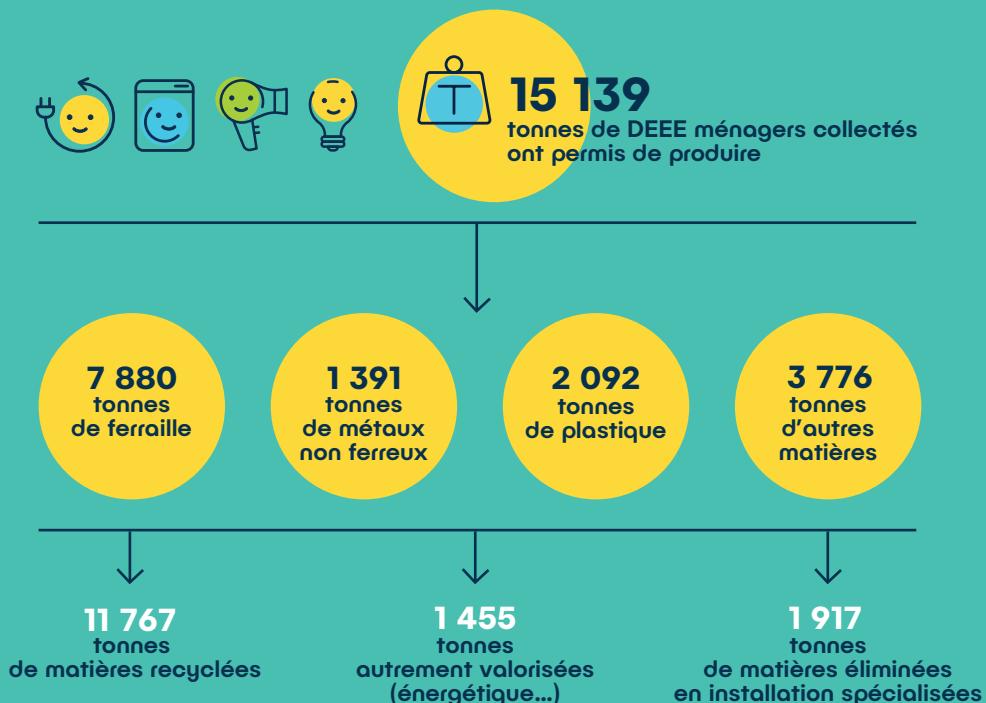


Grâce aux éco-participations issues de vos mises en marché, ecosystem a pu collecter 15 139 tonnes de DEEE ménagers.

VOTRE BILAN 2019 : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Le bilan matières des appareils et lampes collectés

Les DEEE ménagers (appareils et lampes) que vous avez collectés sont acheminés vers des sites de traitement pour y être valorisés. Voici les résultats de leur valorisation qui contribue activement à lutter contre l'épuisement des ressources minérales et fossiles.



Le bilan environnemental

ecosystem évalue l'empreinte environnementale de toutes les étapes de la chaîne de recyclage (collecte, dépollution, traitement...). Ceci permet d'identifier des pistes d'actions sur le terrain pour continuer d'accroître les bénéfices environnementaux du recyclage.

Plus de détails sur le Bilan environnemental : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>

Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



109 086 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **55 773** équipements informatiques.



42 645 224 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **9 247** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minérales...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

VOTRE BILAN 2019 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **12 750** tonnes de CO₂, soit l'équivalent de **114 864 505** km en voiture
(**114 750** trajets Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **16 155** tonnes de CO₂, soit la quantité de CO₂ absorbée par **1 346 243** d'arbres pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre.

En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.

Lutte contre d'autres formes de pollution (autres indicateurs environnementaux)



Sans dépollution et sans recyclage, des gaz polluants auraient été libérés dans l'atmosphère et des matériaux vierges auraient été produits. **Votre collecte a permis :**



Destruction de la couche d'ozone



Pics de pollution à l'ozone



Acidification des sols et des eaux

d'éliminer l'équivalent de **2 717** kg de gaz responsables de la destruction de la couche d'ozone (CFC-11 équivalent).

d'éviter des émissions de molécules responsables des pics de pollutions à l'ozone, équivalentes à celles rejetées par **102 667** voitures pendant un an.

d'éviter des émissions de molécules qui auraient généré l'équivalent d'un an de pluies acides sur une surface de **14 409 645** m².

Pour en savoir plus : <https://www.ecosystem.eco/fr/article/recycler-protéger>

BILAN NATIONAL : PROTÉGER LA SANTÉ

L'une des raisons d'être de la filière est la protection de la santé. Son objectif est d'extraire puis de neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE ménagers. Une activité qui a favorisé la création et le développement de sites de traitement spécialisés en France.

Cette année, **ecosystem a collecté près de 604 000 tonnes d'appareils et de lampes en France**. De cette collecte, de nombreuses substances dangereuses ou réglementées ont été extraites parmi lesquelles :

5,5 TONNES DE COMPOSANTS CONTENANT DU MERCURE

Le mercure est un métal toxique qui entraîne des effets sur l'organisme, notamment sur le système nerveux et les reins. Il perturbe également la reproduction et le développement. On le trouve surtout dans les lampes d'éclairage et les lampes de rétroéclairage des écrans LCD. Le mercure sert également d'interrupteur liquide dans certains appareils tels que les congélateurs coffres et les ordinateurs portables. Le mercure est stabilisé avant d'être stocké dans des installations dédiées aux déchets dangereux.

<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>

11 180 TONNES DE PLASTIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE BROMÉS

Les plastiques de la plupart des appareils électriques et électroniques contiennent des retardateurs de flamme bromés. Ces plastiques, classés « dangereux » et POP (« polluants organiques persistants »), sont traités en incinérateurs de produits dangereux, équipés de fours à haute température.

Par principe de précaution, nous rassemblons dans la catégorie « susceptibles d'être bromés », tous les plastiques bromés ainsi que ceux sur lesquels persistent des doutes.

235 TONNES DE CARTOUCHES DE TONER

Elles contiennent des pigments dont l'inhalation peut irriter les voies respiratoires. Elles sont récupérées et nettoyées pour être reconditionnées. Les cartouches non reconditionnables sont traitées par des entreprises spécialisées.

886 TONNES DE PILES ET BATTERIES

Elles contiennent des métaux lourds qui ont des effets sur les êtres vivants s'ils sont répandus dans l'eau ou la nature. Une fois extraites des appareils, les piles et batteries sont transmises aux éco-organismes Scrcle et Corepile qui se chargent de leur traitement.

19 537 TONNES DE TUBES CATHODIQUES

Les verres sont composés de baryum et de verre au plomb. Les verres au plomb et les verre au baryum sont séparés. Le verre au baryum, évalué comme non dangereux, est recyclé dans la fabrication de matériaux pour le bâtiment. Le verre au plomb, considéré comme dangereux (susceptible de s'accumuler dans les organismes et de provoquer des effets néfastes sur la reproduction et le développement des êtres vivants) est jusqu'à présent stocké en installation de stockage de déchets dangereux dans des alvéoles étanches.

295,6 TONNES DE CONDENSATEURS

Ils peuvent contenir des PCB (Polychlorobiphényles) qui sont des polluants organiques persistants très peu biodégradables dans l'environnement. Ils s'accumulent dans les organismes tout au long de la chaîne alimentaire, entraînant des perturbations de la reproduction et des systèmes immunitaires. Les condensateurs PCB sont traités en installation spécifique déchets dangereux équipée de four à très haute température (1200°C).

Les substances réglementées : mieux les connaître, mieux les gérer

La loi impose l'extraction des substances ou des composants réglementés. Ces derniers contiennent ou sont susceptibles de contenir, des substances dangereuses comme par exemple le plomb, le mercure ou l'antimoine. Tous ces composants sont extraits par ecosystem conformément à la loi.

Depuis plusieurs années, **ecosystem** a acquis une forte expertise dans le domaine du tri des plastiques, pour séparer les fractions bromées de celles qui ne contiennent pas de brome. Cette dynamique a abouti à la création en France d'un outil industriel de plus en plus performant et pionnier en Europe.

Mais l'enjeu pour **ecosystem** est également d'identifier les substances préoccupantes non encore réglementées afin de permettre à la filière d'être prête lorsque celles-ci seront interdites et de continuer de remettre sur le marché des matières premières de qualité et sans suspicion de danger pour la santé. **ecosystem** ne s'interdit pas d'anticiper la réglementation sur la base de son expertise et du faisceau d'information et de données obtenues. C'est ainsi qu'en 2019, **ecosystem** a demandé à ses prestataires de collecte de diriger les flux de plastiques

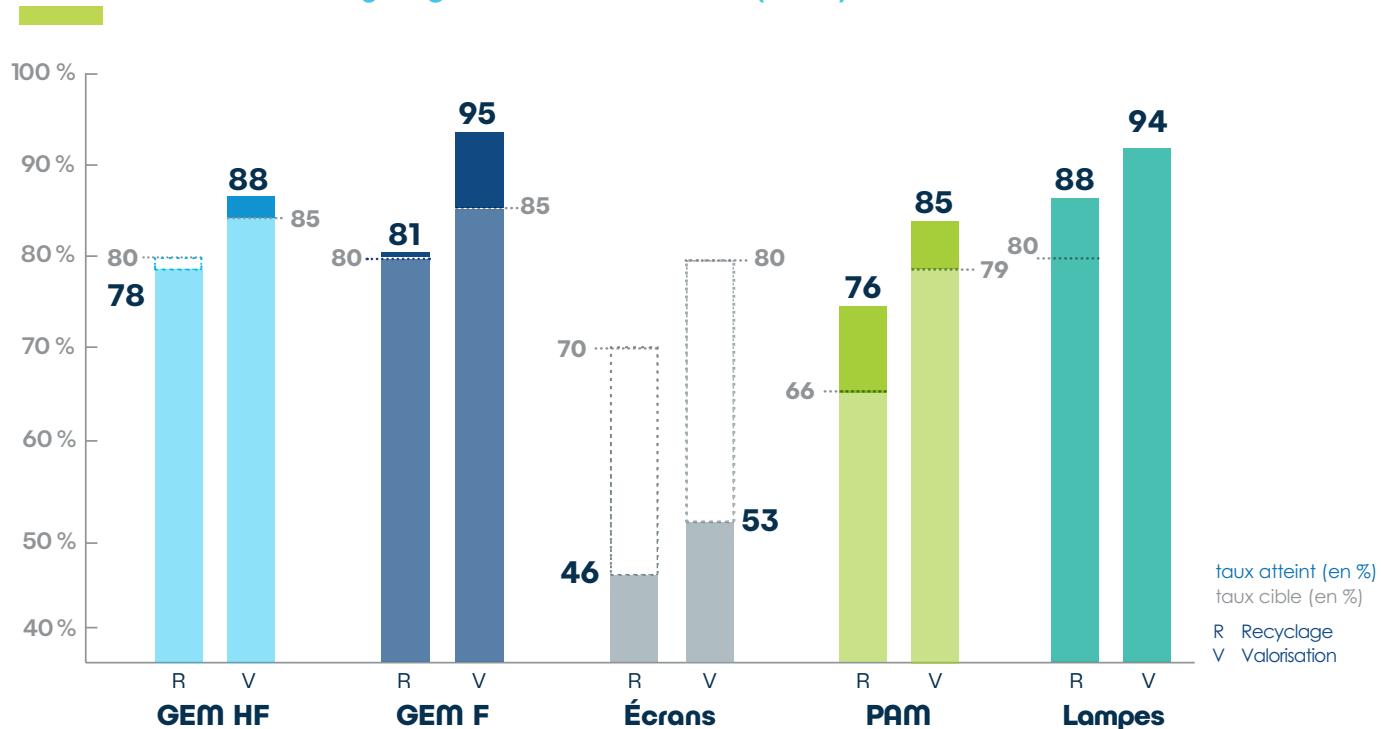
bromés provenant des Petits Appareils en Mélange (PAM) vers des unités d'incinération de déchets dangereux en anticipant la réglementation liée aux molécules bromées POP (Polluant Organique Persistant).

Recycler, c'est protéger. Mentionné dans la nouvelle signature d'**ecosystem** et dans sa raison d'être depuis le 1er octobre 2019, la santé est une préoccupation majeure de l'entreprise. La traduction de cet engagement commence par une structuration de ses travaux sur plusieurs axes : une veille active des nouvelles substances, une cartographie des diverses substances présentes dans les déchets collectés, l'élaboration de protocoles de mesures robustes et le lancement de projets de R&D avec la chaire de recherches d'**ecosystem** : les Mines Urbaines.

Aujourd'hui les indicateurs de toxicité et d'écotoxicité sont marginalement utilisés et interprétés par les méthodes de l'Analyses de Cycle de Vie (ACV), sur lesquelles repose le Bilan environnemental d'**ecosystem** ; **ecosystem** est convaincu qu'ils deviendront demain des éléments centraux des études environnementales.

BILAN NATIONAL : PROTÉGER LES RESSOURCES NATURELLES

Taux nationaux de recyclage et de valorisation (2019)



La collecte des appareils et des lampes usagés est un véritable gisement de matières premières.

Sur les **603 884 tonnes de DEEE ménagers collectées** au niveau national par **ecosystem** en 2019 :

- **76 %** ont été **recyclées**,
- **10 %** ont été **valorisées sous d'autres formes** (énergie, remblais...).
- La part restante (non valorisable) a été isolée et traitée en installations spécialisées.

Concernant les verres d'écrans cathodiques, la réglementation n'autorise pas leur recyclage et l'Europe ne dispose plus de filière de valorisation. Dans ce contexte, la quasi-totalité des verres de tubes cathodiques a été enfouie en Installation de Stockage de Déchets Dangereux en France.

Que deviennent les tubes et les lampes recyclés par ecosystem?

MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

Ils sont recyclés à 100%. Le fer, l'aluminium et le cuivre proviennent principalement des contacts et des culots.

VERRE

Il est recyclé pour la fabrication de verre et de tube fluorescent, d'isolant ou d'abrasif (papier de verre).

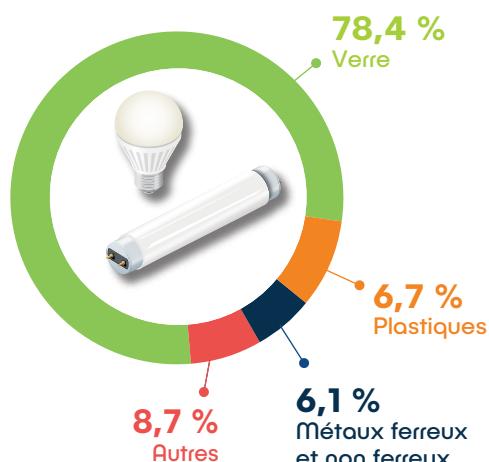
PLASTIQUES

Du fait de la présence de retardateurs de flammes bromés, nous avons décidé en début d'année de systématiquement les éliminer.

AUTRES

- Les poudres fluorescentes qui recouvrent l'intérieur des tubes fluorescents et de certaines lampes peuvent être récupérées car elles contiennent des terres rares.
- Le mercure est un métal toxique qui est difficile à neutraliser. Il est traité dans des installations spécialisées puis neutralisé. Sa forte propagation dans l'atmosphère, dans les sols ou dans l'eau serait nuisible à notre environnement.
<http://ampoules-mercure.ecosystem.eco/>

Composition d'une lampe et d'un tube



LES SERVICES D'ECOSYSTEM POUR LES PRODUCTEURS

En tant que « producteur » d'équipements électriques et électroniques (EEE), au sens de la réglementation, vous êtes tenu de respecter un certain nombre d'obligations réglementaires auxquelles nous pouvons vous aider à répondre.



Réglementation DEEE et conformité : aller plus loin

- **Veille réglementaire** : **ecosystem** vous informe systématiquement en cas de changement relatif à la réglementation DEEE ménagers et répond à vos questions spécifiques sur les évolutions.
- **DEEE professionnels** : **ecosystem** est en charge des appareils professionnels. Pour plus d'informations : <http://www.ecosystem.eco>
- **WEEE Europe** : cette plateforme européenne de déclaration des mises en marché en un point unique est accessible grâce à **ecosystem**. Nous vous accompagnons lorsque vous devez vous mettre en conformité au sein d'un Etat membre de l'UE. WEEE Europe réunit 18 éco-organismes partageant les mêmes valeurs qu' **ecosystem** (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Suède et Suisse). <http://www.weee-europe.com/14-1-Home.html>



Valoriser votre engagement environnemental

- **Le recyclage garanti ecosystem** : sur votre site internet ou vos catalogues, mettez en avant votre engagement en faveur de la collecte et du recyclage des appareils usagés. **ecosystem** vous fournit les supports visuels et rédactionnels pour une communication efficace.
- **Des solutions pour vos clients** : vous répondez à un appel d'offres ? **ecosystem** peut vous fournir les éléments et dispositifs adaptés. Vos clients sont des installateurs ou des revendeurs indépendants ? Rappelez-leur leurs obligations et proposez-leur la solution **ecosystem** pour la collecte et le recyclage des DEEE ménagers.



Que faire de vos DEEE ?

- **Partenariat de la collecte** : faites appel à **ecosystem** pour collecter vos équipements usagés sur vos sites de production ou de déstockage. Sinon, vous pouvez déposer vos DEEE ménagers dans les centres d'apport référencés sur <http://www.ecosystem.eco>
- **Economie Sociale & Solidaire** : Vous pouvez favoriser la prévention des déchets grâce à un partenariat avec l'ESS. Réemploi : Emmaüs revend les produits issus des dons (produits d'exposition...). Réutilisation : Envie reconditionne des produits usagés (abîmés par le transport...).



Un accompagnement personnalisé

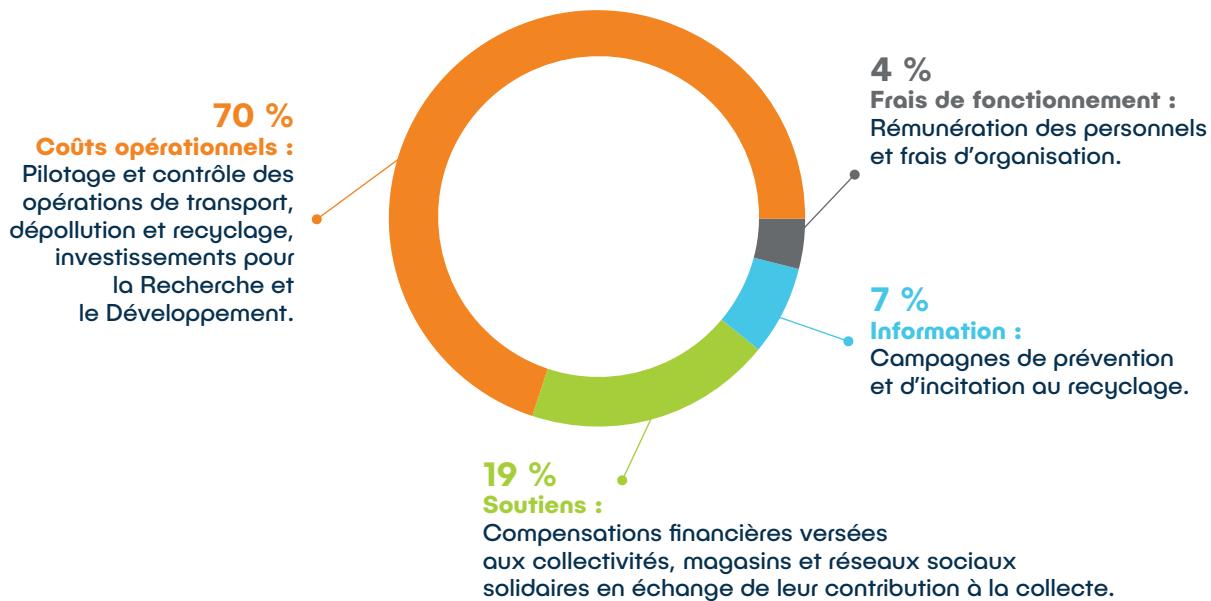
- **Interventions internes** : en fonction de vos besoins, nous pouvons intervenir auprès de vos équipes. Nous vous accompagnons également dans la rédaction d'informations à vos partenaires. Objectif : bien comprendre la filière DEEE ménagers et trouver les solutions adaptées.
- **Opérations spéciales** : si vous décidez d'inciter les consommateurs à rapporter un équipement usagé dans le cadre d'une opération commerciale, **ecosystem** peut vous fournir du contenu pour communiquer sur la façon dont les équipements seront pris en charge par la filière pour assurer un recyclage de qualité.
- **Eco-visites** : **ecosystem** vous fait visiter l'un de ses sites de traitement de DEEE ménagers pour comprendre comment la dépollution et le recyclage s'organisent grâce à l'éco-participation.
- **Eco-conception** : **ecosystem** vous propose un accompagnement sur mesure et met des outils d'éco-conception (en français et en anglais) à votre disposition. Nous vous aidons également à bien utiliser ces outils et vous accompagnons tout au long de vos projets.

Comment est redistribuée l'éco-participation ?

L'**éco-participation** est versée par le consommateur au moment de l'achat d'un appareil et/ou d'une ampoule neuf(ve)(s). Elle permet de financer la filière de collecte et de recyclage des DEEE ménagers et des lampes.

Le barème des éco-participations peut évoluer pour prendre en compte l'évolution des tonnages à traiter, l'augmentation des coûts de logistique et de traitement ainsi que la variation du cours des matières.

Ces ajustements sont indispensables pour garantir un financement équilibré de la filière et maintenir la qualité du recyclage. Toutes les activités d'**ecosystem** sont réalisées dans le cadre de sa mission d'intérêt général et sur son principe de non lucrativité.



La loi éco-circulaire : des actions concrètes

La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée au Journal officiel en février dernier, est une opportunité pour l'allongement de la vie des produits.

Cette loi marque un tournant mais pose en même temps un certain nombre de questions essentielles pour l'avenir de la filière.

ecosystem s'est d'ores et déjà saisi des différents points de cette loi pour les traduire en actions concrètes notamment autour des fonds réemploi et réparation. Elles devront être justes, utiles et pérennes, sans jamais transiger sur l'exigence opérationnelle indispensable à un haut niveau environnemental et social, qu'**ecosystem** entend garantir.

Pour garantir le réemploi et la réparation, **ecosystem** abondera les deux futurs fonds. Il créera et organisera un réseau de pièces détachées « de réemploi » qui pourront servir aux acteurs de la réparation et du réemploi et de la réutilisation. **ecosystem** mettra en ligne un annuaire répertoriant des réparateurs à l'attention des consommateurs.

Pour assurer une meilleure collecte en zone urbaine dense, **ecosystem** a mis en place des collectes solidaires de quartier. En 2019, 450 collectes ont été organisées dans les centres-villes de 50 communes et arrondissements ultra urbains. 170 000 riverains sont venus rapporter leurs appareils sur ces différents points. Ce sont 460 000 kg d'équipements qui ont pu être réemployés ou recyclés.

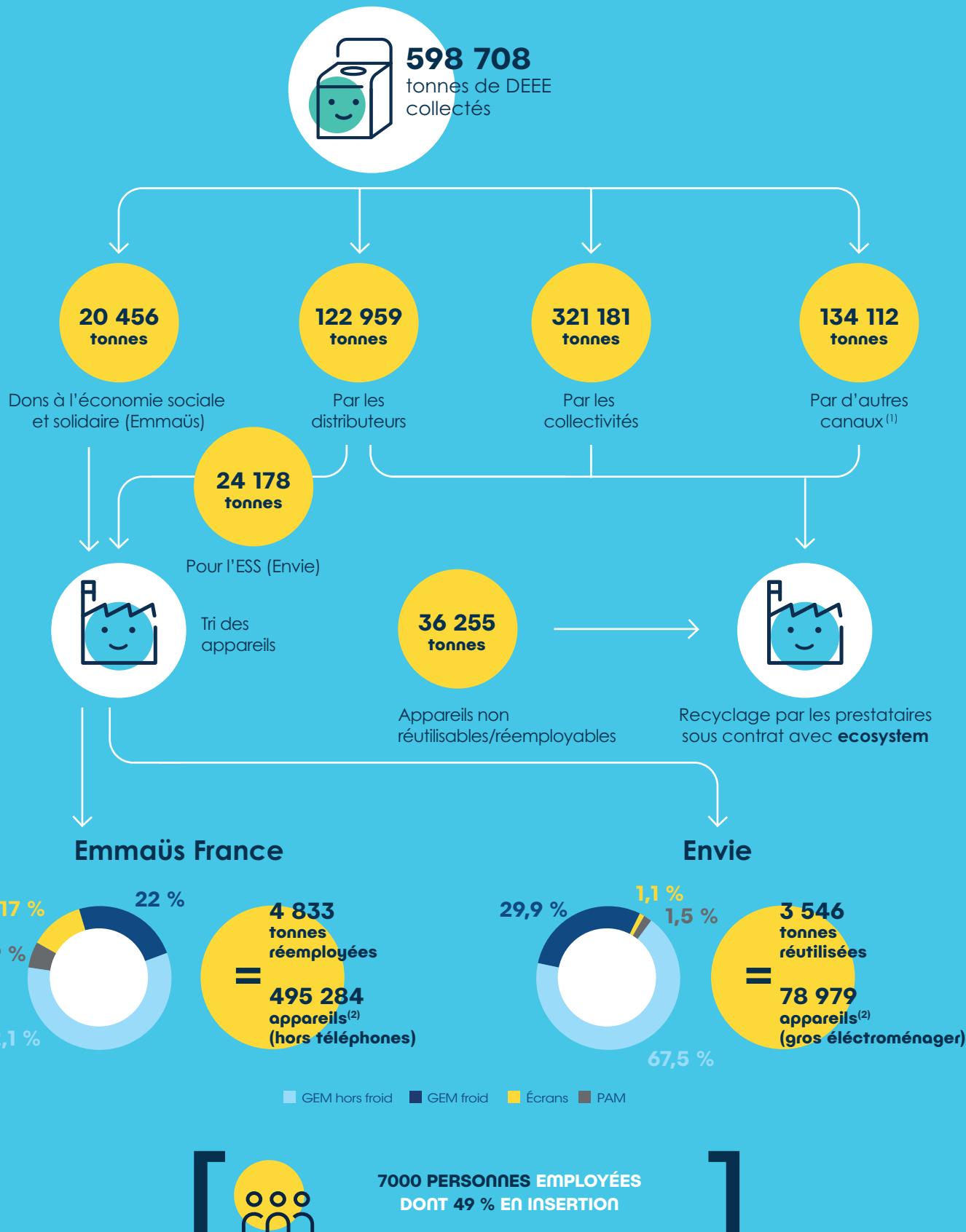
Dans le domaine de la téléphonie, **ecosystem** met en place une nouvelle solution universelle et gratuite de collecte des téléphones par voie postale. La plateforme en ligne <http://jedonnomtelephone.fr> permettra aux consommateurs de poster directement leurs téléphones dans une enveloppe prépayée à une structure solidaire de réemploi.

Pour parvenir à la bonne mise en œuvre de la loi et des solutions proposées, **ecosystem** mise sur le collectif. A l'heure où les clivages et fractures se multiplient dans notre société, l'environnement est probablement ce qui peut le plus largement rassembler nos concitoyens, les acteurs économiques, politiques et associatifs.

S'ENGAGER EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Le réseau **Emmaüs France** réemploie des équipements électriques et électroniques issus des dons des habitants.

Le réseau **Envie** réutilise quant à lui le gros électroménager collecté par la distribution. En 2019, près de **574 300** appareils ont ainsi pu être réemployés ou réutilisés après réparation.



1) Gestionnaires de déchets et Détenants (Loi relative à la Transition Énergétique) et collectes solidaires de quartier.
2) Transformation en nombre d'appareils d'après l'échantillonage 2018 [poids moyens par types d'appareils].

Vos contacts ecosystem



Aliénor TIRY

Conseillère équipements ménagers
E-mail : atiry@ecosystem.eco
Téléphone : 01 86 99 70 84



Jean-Paul AUBERGER

Responsable Relations Producteurs ménagers et Développement Solutions de collecte
E-mail : jpauberger@ecosystem.eco
Téléphone : 01 86 99 70 56

Vos contacts eco-conception



Édouard CARTERON

Expert études et éco-conception
E-mail : ecarteron@ecosystem.eco
Téléphone : 01 86 99 70 73



Laurène CUENOT

Chargée d'études et d'éco-conception
E-mail : lcuenot@ecosystem.eco
Téléphone : 01 86 99 70 80

Plus d'informations

0 809 540 590

Service gratuit
+ prix appel

Glossaire

COLLECTE : 1^{ère} étape du processus de prise en charge des DEEE. La collecte consiste à récupérer les DEEE auprès des habitants-consommateurs, à les trier en 5 flux et à les mettre à disposition d'**ecosystem** et ses prestataires sur les points de collecte (magasins, déchèteries, centres Emmaüs...). Ce travail est effectué par les partenaires de la collecte (distributeurs, collectivités, économie sociale, etc.).

DÉPOLLUTION : Opération visant à retirer ou isoler des composants, substances, agents pouvant présenter (ou dont des constituants présentent) des risques, nuisances immédiats ou différés pour l'environnement.

FLUX : Désigne l'une des 5 catégories constituant les DEEE ménagers :

- **GEM F** : gros électroménager du secteur froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur ...)
- **GEM HF** : gros électroménager hors secteur froid (lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière...)
- **Écrans** : téléviseurs ou moniteurs
- **PAM** : petits appareils en mélange (tout autre article que les 3 précédents)
- **Lampes** : toutes sortes d'ampoules (à filaments, halogènes, fluorescents, à LED)

GISEMENT : Quantité de déchets produits sur une période donnée à l'échelle d'un territoire et regroupés en un même lieu en vue de leur collecte et traitement ultérieur.

LOGISTIQUE : Ensemble des opérations de ramassage, de regroupement et de transport.

MATIÈRE PREMIÈRE SECONDAIRE : Matériau issu du recyclage de déchets et pouvant être utilisé en substitution totale ou partielle de matière première vierge.

OCAD3E : Organisme Coordonnateur Agréé D3E. Société commune aux 2 éco-organismes D3E, chargée des conventions avec les collectivités locales, du versement des soutiens financiers et de la cohérence de la filière.

RECYCLAGE : Consiste à traiter les déchets afin de les réutiliser pour la production de nouveaux produits ou des matériaux, qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent.

SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES : Correspondent aux substances qui sont listées dans l'Arrêté du 23 novembre 2005 relatif aux modalités de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. Sont considérés comme dangereux les déchets qui possèdent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, facilement inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérogène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique.

TRAITEMENT : Ensemble des étapes nécessaires au recyclage et à la dépollution (démantèlement, retrait des composants dangereux, broyage, séparation des matières, aspiration des CFC, ...).

UIDD : Unité d'Incinération des Déchets Dangereux.

VALORISATION : Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets.

SOURCES :

Bilan environnemental (pages 6 et 7) : pour connaître l'ensemble des sources du bilan environnemental, consultez la page <https://www.ecosystem.eco/fr/article/bilan-environnemental>
Autres sources des pages 6, 8 et 9 : **ecosystem**

